

SERVICE AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL

RNCP25085- ENREGISTRÉ LE : 01.01.24
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Formation par Apprentissage



%

Taux réussite 2024 : 100 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2023 : 100 %
Taux d'insertion dans le métier visé 2023 : 100 %
Taux poursuite d'études 2023 : 33 %
Taux satisfaction des apprenants 2024 : 91 %
Taux d'interruption en cours de formation 2023 : 25 %
Taux de rupture de contrat d'apprentissage 2023 : 50 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

OBJECTIFS

ACQUÉRIR LA MAÎTRISE DES GESTES
PROFESSIONNELS POUR SECONDER LES
PERSONNES DANS LEUR QUOTIDIEN

METTRE EN ŒUVRE LES DIFFÉRENTES
TECHNIQUES DE VENTE ET D'ACCUEIL

MÉTIERS

EMPLOYÉ-E EN MAISON DE RETRAITE, EN ÉCOLE
MATERNELLE, CENTRE DE LOISIRS...

EMPLOYÉ-E EN VENTE DE PROXIMITÉ

POURSUITE D'ÉTUDES

- FORMATIONS AUX MÉTIERS D'AUXILIAIRE DE VIE
- DEAES
- CAP PETITE ENFANCE
- BAC PRO SAPAT
- BAC PRO COMMERCE

*Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficie
pour certaines de ses actions, de financements émanant
du conseil Régional Occitanie.*



Aucun frais pédagogique
Formation en alternance
Partenariat sur le territoire
Individualisation du parcours
100% en présentiel

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité
réduite conformément à la réglementation en
vigueur



**Se former aux métiers du
service à la personne**





SALAIRE APPRENTISSAGE MINIMUM LEGAL en OCCITANIE 2024

SMIC BRUT MENSUEL AU 01/11/2024

1 802,25€ pour 151.67 heures soit 35 heures par semaine

(à titre indicatif)

	1ère année		2ème année		3ème année	
Moins de 18 ans	27%	486.61€	39%	702.88€	55%	991.24€
18 ans à 20 ans ** 	43%	774.97€	51%	919.15€	67%	1 207.51€
21 ans à 25 ans	53%	955.20€	61%	1 099.38€	78%	1 405.76€
Plus de 26 ans	100%	1 802.25€	100%	1 802.25€	100%	1 802.25€

 ** Une extension de l'avenant n°8 du 13 juillet 2022 relatif à la formation professionnelle en agriculture en date du 13 juin 2023 a un **impact immédiat sur la rémunération de certains contrats d'apprentissage**. Les entreprises concernées sont les entreprises relevant des CCN applicables suivantes :

- IDCC 7024 Production agricole et CUMA
- IDCC 7025 Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers
- IDCC 7018 Entreprises du paysage

Et **uniquement pour les apprentis de 18 à 20 ans dont la rémunération est majorée par rapport à la rémunération légale pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année de contrat** : Première année de contrat SMC 50 % (43% réglementaire) & Seconde année de contrat SMC 57 % (51% réglementaire). Les contrats concernés par l'application de la rémunération majorée ci-dessus **sont ceux conclus à partir du 1^{er} juillet 2023**.

En cas de non-respect des dispositions de l'accord, une demande de modification de salaire sera faite par les services d'OCAPIAT.

La rémunération des apprentis est restée exonérée des cotisations salariales uniquement dans la limite de 79 % du SMIC (décret 2018-1357 du 28 décembre 2018, JO du 30); la fraction au-delà de ce plafond est restée assujettie aux cotisations ; La rémunération des apprentis est restée exonérée de CSG-CRDS en totalité.
Majoration du salaire en contrat d'apprentissage sous certaines conditions.

Infos pratiques

	Apprentissage
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban
Modalité de recrutement	Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée,rythme de la formation	Formation sur 2 ans : Septembre 2025 à Juin 2027 • 840 heures en centre de formation 24 semaines • 2 450 heures de formation pratique en entreprise 70 semaines (dont 4 semaines de stage dans la 2ème spécialité) + 10 semaines de congés payés
Modalités d'évaluation et Obtention du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> • L'obtention de l'ensemble des UC donne lieu à la délivrance du diplôme. • Les UC sont évaluées par des épreuves orales et/ou pratiques de mises en situation professionnelles tout au long de la formation. • Pour les mathématiques et informatique = conception d'un dossier servant de support d'évaluation. • Évaluation par un jury de formateur. • Possibilité de rattrapage pour chaque UC (bloc de compétence) en cas d'échec au 1er passage. • Possibilité de valider 1 ou plusieurs UC (Bloc de compétences).
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap, 15 ans accepté si l'année de 3ème est validée) • Signature d'un contrat d'apprentissage

 Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UCG1 : Agir dans des situations de la vie courante

Vie du citoyen	48 H
Mathématiques	48 H
Informatique	48 H

UCG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

Français	30 H
EPS	36 H
Santé/sécurité	28 H
Secourisme	16 H
Vie de groupe	46 H

UCG3 : Interagir avec son environnement social

Communication	30 H
Vie sociale et professionnelle	48 H

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

UCP1 : Communication interpersonnelle en situation professionnelle

Connaissance des publics	58 H
Maladie âge extrême	68 H

UCP2 : Réaliser des interventions d'aide à la personne

Entretien des locaux	32 H
Restauration	42 H
situation d'aide à la personne	69 H

UCP3 : Techniques et pratiques professionnelles commerciales

Maintenir l'espace de vente en état marchand	60 H
Accompagner le client dans son acte d'achat	69 H

UCARE Conduire une activité d'accueil ou une animation	48 H
--	------

TRE	16 H
-----	------



Modalité pédagogique : Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

Modalité d'adaptation possible du parcours : En fonction du parcours de l'apprenant·e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 21 23 87

cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr